



Corbeil-Essonnes-Environnement (CEE)

Présentation 15 janvier 2010

Plan de la réunion

- Vœux de l'association à tous
- Assemblée générale le vendredi 19 mars à Chantemerle, 19:00H
- Sujets phares pour 2010
 - Constitution de groupe de travail
- Discussion
- Galette



Sujets phares

Objectif : travailler les sujets suivants pour être encore plus efficace et crédible

- PLD - Plan Local de Déplacement - exemple du Val d'Orge
 - Jean Marie Siramy
- Liaisons douces & aménagement des berges de l'Essonne
 - Sylvie Dayani
- PLU, urbanisme et aménagement du site de la Papeterie
 - Annie Duval & Hélène Pavamani
- Rayonnement électromagnétique, mesures de bruit et de pollution de l'air
 - Pierre Michel
- Installations industrielles classées
 - Jean Marie Siramy
- Opération « Essonne verte, Essonne propre » (Evep)
 - Pierre Michel



PLD - Qu'est ce que c'est ?

- Le PLD est un outil de planification locale des déplacements en Ile-de-France. Il décline et précise le contenu du plan de déplacements urbains d'Ile-de-France (PDUIF).
- Les objectifs du PDUIF se déclinent autour de **quatre axes** :
 - - préserver le fonctionnement métropolitain,
 - - imaginer une nouvelle urbanité,
 - - renforcer la centralité au-delà de la zone dense,
 - - offrir la rue pour tous et partager l'espace public.
- Le PLD est l'occasion pour les élus locaux de définir, de manière concertée, une politique locale de déplacements et les moyens de sa mise en œuvre.
- L'organisation des transports est à la charge du STIF, qui est la seule autorité organisatrice des transports.



PLD Val d'Orge - Objectif 1

- RENDRE PLUS ATTRACTIFS ET PLUS PERFORMANTS LES TRANSPORTS COLLECTIFS ROUTIERS
 - 1. Résoudre les dysfonctionnements pénalisant la circulation des bus
 - 2. Pour l'ensemble des lignes du réseau d'agglomération : généraliser l'adhésion à la charte régionale de qualité pour améliorer la qualité de service
 - 3. Faire évoluer le réseau de bus
 - 4. Créer un système de transport à la demande complémentaire
 - 5. Améliorer l'accessibilité et le confort aux arrêts et dans les bus
 - 6. Développer des systèmes d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs
 - 7. Aménager le site propre desservant les zones d'activités du sud de la Francilienne
 - 8. Aménager des pôles d'échange



PLD Val d'Orge - Objectif 2

- DEVELOPPER L'USAGE DE LA MARCHÉ ET DU VELO EN PARTAGEANT MIEUX L'ESPACE PUBLIC
 - 1. Aménager des itinéraires cyclables structurants et continus
 - 2. Développer l'offre en stationnement pour les deux-roues
 - 3. Faire connaître les aménagements cyclables : jalonner, informer, sensibiliser



PLD Val d'Orge - Objectif 3

- AMENAGER ET REGLEMENTER LA VOIRIE POUR AMELIORER SON USAGE
 - 1. Définir des principes d'aménagement de la voirie et des espaces publics (charte)
 - 2. Mettre en place un jalonnement d'agglomération
 - 3. Réglementer la circulation des poids lourds et les livraisons
 - 4. Créer une plate-forme de stationnement pour les poids lourds
 - 5. Harmoniser la réglementation des stationnements
 - 6. Contrôler le stationnement
 - 7. Réglementer le stationnement dans les PLU
 - 8. Rendre accessible aux PMR l'ensemble des modes de transport



PLD Val d'Orge - Objectif 4

- IMPLIQUER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DANS LA MISE EN OEUVRE DU PLD ET L'INSCRIRE DANS LA DUREE
 - 1. Mieux organiser la concertation pour mettre en oeuvre les projets d'aménagement
 - 2. Organiser des campagnes de sensibilisation et de communication
 - 3. Inciter à l'élaboration des plans de mobilité
 - 4. Développer l'usage des véhicules propres



Liaisons douces & berges de l'Essonne

- Obtenir un plan de circulations douces en ville
- Inventaire des liaisons existantes ?
- Un schéma a été fourni pour le site de la papeterie, sans conviction. Pas de continuité en dehors du site, en particulier vers les accès aux transports en commun : gare, bus,...
- Pas de sensibilisation
- Pourtant c'est possible : partenariat ville-Siarce-ADRCE/CEE pour l'aménagement des berges de l'Essonne dans le cadre du projet Porte de l'Essonne



PLU, urbanisme et aménagement du site de la Papeterie

- URBANISME : Où en sommes-nous ?
- Sous l'égide d'Essonne Nature Environnement, l'association a pu être reconnue comme Personne Publique Associée et donc participer aux réunions préparatoires à la révision du PLU.
- Cette participation, et notre travail sur l'étude des différents volets abordés par le PLU, nous ont permis de produire un avis détaillé et circonstancié joint à l'enquête publique de mars-avril 2009.
- Les points d'achoppement restent à peu près les mêmes que dans notre avis de 2004 sur le PLU 2005 :



1-Recherche d'un équilibre entre notre ville et ses espaces naturels

- Zone N en nette régression (ex : ZAC Mont.des Glaises)
- Espaces verts publics amputés, négligés, ou mal dénommés (absents ou surestimés)
- Espaces Paysagers Remarquables mal évalués et en régression
- Rivière Essonne non mise en valeur : PPRI non annoncé (à l'étude depuis 2001...)
- Cirque de l'Essonne : avenir improbable ; pas de projet clairement annoncé



2-Densification de l'habitat

- L'objectif de 52.000 habitants en 2015 (avec 350 logements nouveaux/an) ne s'articule pas correctement entre les sites choisis, les transports et les équipements collectifs.
- Pour nous, la densité est à considérer comme une valeur écologique puisqu'elle doit mêler harmonieusement vie sociale, mixité, équipements et transports.
- Pour répondre à cette exigence, nous demandons l'instauration de ZAC - Zones d'Activités Concertées-qui permettent d'envisager des projets plus solides, associant les institutionnels, les aménageurs, les habitants et leurs associations
- Exemple significatif : l'aménagement de la Papeterie, 14 hectares /960 logements ? = 3500 personnes environ= 8% de la population corbeille de ZAC, un projet minimaliste sans insertion véritable dans la ville.



3-La question des risques majeurs

- Des zones conséquentes du territoire de notre ville reposent sur des argiles vertes, dans des zones d'aléas forts, sur les coteaux en particulier (Montagne des Glaises, route de Lisses et zone Exona, le bd J Kennedy des 2 côtés et le bd H Dunant, entre autres).
- Nous demandons une information régulière de cette situation et surtout des prescriptions sur les nouveaux aménagements qui doivent absolument tenir compte de cette contrainte. Un PPR -Plan de Prévention de Risque- s'impose.



4-La question du patrimoine naturel, artistique, et culturel

- Pas d'inventaire précis, ni exhaustif du patrimoine privé et des sites
- Pas de cahier des charges ou un plan Patrimoine à court et moyen terme pour développer les activités économiques liées à ce secteur
- Des destructions hâtives de bâtiments
- Nous prônons un équilibre entre le patrimoine culturel et naturel. Nous demandons que les associations soient mieux entendues.



5- Importance du PADD

- Le PADD est un volet majeur du PLU puisqu'il détermine la politique de Développement Durable de la cité pour les 10 années qui viennent. Il doit s'inscrire dans des propositions plus larges relevant de la Communauté d'Agglo, le Département ou la Région.
- Nous ne voyons qu'un projet de ville, mal dessiné. Comment la ville de Corbeil-Essonnes compte t-elle insérer son projet dans les territoires plus larges dont elle dépend ?



LE DOSSIER PAPETERIE ... SUITE

- En novembre, nous vous avons exposé les différents volets de ce dossier majeur sur lequel l'association travaille depuis 2007.
- Aujourd'hui :
- **La dépollution**
 - Depuis le 15 novembre, les travaux de dépollution vont bon train. Nous avons rencontré les différentes sociétés intervenant actuellement chantier et la société Bouygues sur le chantier le mercredi 23 décembre.
 - 600 tonnes de déchets traités ou à traiter (ferraille, amiante, PCB)
 - Déchets d'amiante évacués et stockés sur des sites de classe 1
 - 20 transfo au PCB dont 11 vandalisés sont stockés sur le site avant d'être évacués sur des sites de classe 1
 - Le maximum de terre sera dépolluée sur place par biopile et servira au remblai du site
 - L'association a pris contact avec l'association Robin des Bois à Paris, très experte en matière de sols pollués au PCB, et qui s'était intéressée au site lors des actions de vandalisme.



LE DOSSIER PAPETERIE ... SUITE

- **Les démolitions**

Elles sont menées en même temps que la dépollution.
Confirmation qu'il ne restera que 2 façades de part et d'autre de l'Essonne (à vérifier)

- Reste environ 3 mois de désamiantage, de dépollutions autres et de démolition
- Quelques [photos](#) de fin décembre 2009



LE DOSSIER PAPETERIE ... SUITE

- **La rivière Essonne**
- « Il n'y a pas de PCB dans le lit de la rivière » dicit ANTEA
- L'aménagement des berges revient au SIARCE. Pour l'instant, pas de plan de liaisons douces clairement annoncé.
- **La situation administrative :**
 - Les 14 hectares ne sont toujours pas en possession de Bouygues ... Dès qu'ils le seront, début des travaux par le Foyer Jeunes Travailleurs et les 4 bâtiments compensatoires de l'ANRU.
 - Déplacement de l'entrée du chantier au droit de ce qui sera (à terme) l'entrée du parc
- **Et demain ?**
 - Depuis août 2009, CEE a entrepris d'intervenir auprès de différentes autorités territoriales pour essayer de sauver certains éléments du bâti sur le site, témoignage d'une architecture industrielle reconnue (Cité du Patrimoine, façades du Conseil Régional bd des Invalides, Le Papyvore, revue patrimoniale du CG)
 - Nous continuons à suivre la dépollution et continuons de batailler pour un projet global affirmé architecturalement, plus écologique, mieux inséré dans la ville et ... désenclavé



Rayonnement électromagnétique, mesures de bruit et de pollution de l'air

- Position CEE communiquée fin 2007 aux élus et candidats à l'élection municipale (Charte environnementale) :
 - Mettre en place un dispositif continu de mesure de qualité de l'air (poussières, pollution, hydrocarbures, solvants) et de mesure de bruit, avec publication régulière des résultats, pour mi-2009.
 - Mesurer le rayonnement des antennes de téléphonie mobile présentes sur le stade Mercier auprès d'une école en projet et auprès de tout établissement scolaire ou recevant du public.
- Ou en sommes nous ?
 - Altis :
 - pas de suivi de la part de l'association sur le bruit et rejet atmosphérique, mais CEE est membre de la commission préfectorale suite à la pollution de la nappe phréatique
 - Moulins :
 - Bruit : communique leurs mesures annuelles, améliorations apportées, certains points dépasse valeurs de l'arrêté préfectorale. Pas d'actions connues
 - Rejets atmosphériques : mesures sans dépassement



Rejets et bruits / Hélio Corbeil (28/09/2007)



- Rejets atmosphériques :
- . captation de l'air chargé de poussières venant de la découpe du papier dans les rotatives pour passer dans un système de filtration avant rejet vers l'extérieur,
- . captation de l'air chargé des vapeurs de solvant et traitement dans une unité de récupération de solvant,
- . épuration de l'air de l'atelier de galvano par le biais de dévésiculateur.
- Tous les points de rejets atmosphériques font l'objet d'un contrôle annuel par un organisme agréé et les résultats sont transmis à la DRIRE. Les résultats sont inférieurs aux prescriptions, voire inférieurs aux seuils de détection.
- L'étude sonore réalisée en 2006 sera transmise à l'association.
- Concernant le bruit de la chute des bobineaux dans les bennes des actions sont d'ores et déjà mises en place, avec l'interdiction de procéder à ce type de manipulation les WE et la nuit. Le vidage ne se fait qu'entre 9h et 18h. Par la suite, il est envisagé de procéder au stockage de ces bennes à l'intérieur des bâtiments, lorsque le démantèlement des matériels inutilisés sera finalisé (prévu courant 2008).
- Pour les bruits générés au cours de l'entretien triennal de l'URS, la demande a été prise en compte, et lors du prochain appel d'offre les recommandations seront transmises aux intervenants.

Rayonnement électromagnétique, mesures de bruit et de pollution de l'air

- Sujets très techniques
- Pas d'engagement de nos élus locaux
- L'Etat en retrait
- Forte pression des opérateurs industriels
- Mesures & seuils contestés et sujets à polémiques
- Risques sur la santé non formellement établis
- Nécessité d'un lobby citoyen compétent et médiatisé



Installations industrielles classées

- **Altis :**
 - Pollution nappe phréatique datant des années 1980
 - Dépollution des sols en cours
 - Aspect sanitaire non traité
 - CEE membre de la Commission Locale de Suivi de l'environnement (CLSE)
 - Première : Nov 2008
 - Plusieurs visites en particulier sur le stockage des produits chimiques
- **Moulins:**
 - Réunion annuelle
 - Communication ouverte
 - à faire pour l'année 2009
- **Hélio-Corbeil**
 - Une réunion sept 2007, nouvelle réunion à prévoir



Opération « Essonne verte, Essonne propre » (Evep)

- Proposée par le conseil général
 - Fournit gants, sacs, bennes
- Effectuer une action de nettoyage
- Choisir un ou deux endroits des berges de l'Essonne
- Médiatiser l'opération
- S'inscrire avant fin janvier
- Réaliser l'opération entre mars et juin

